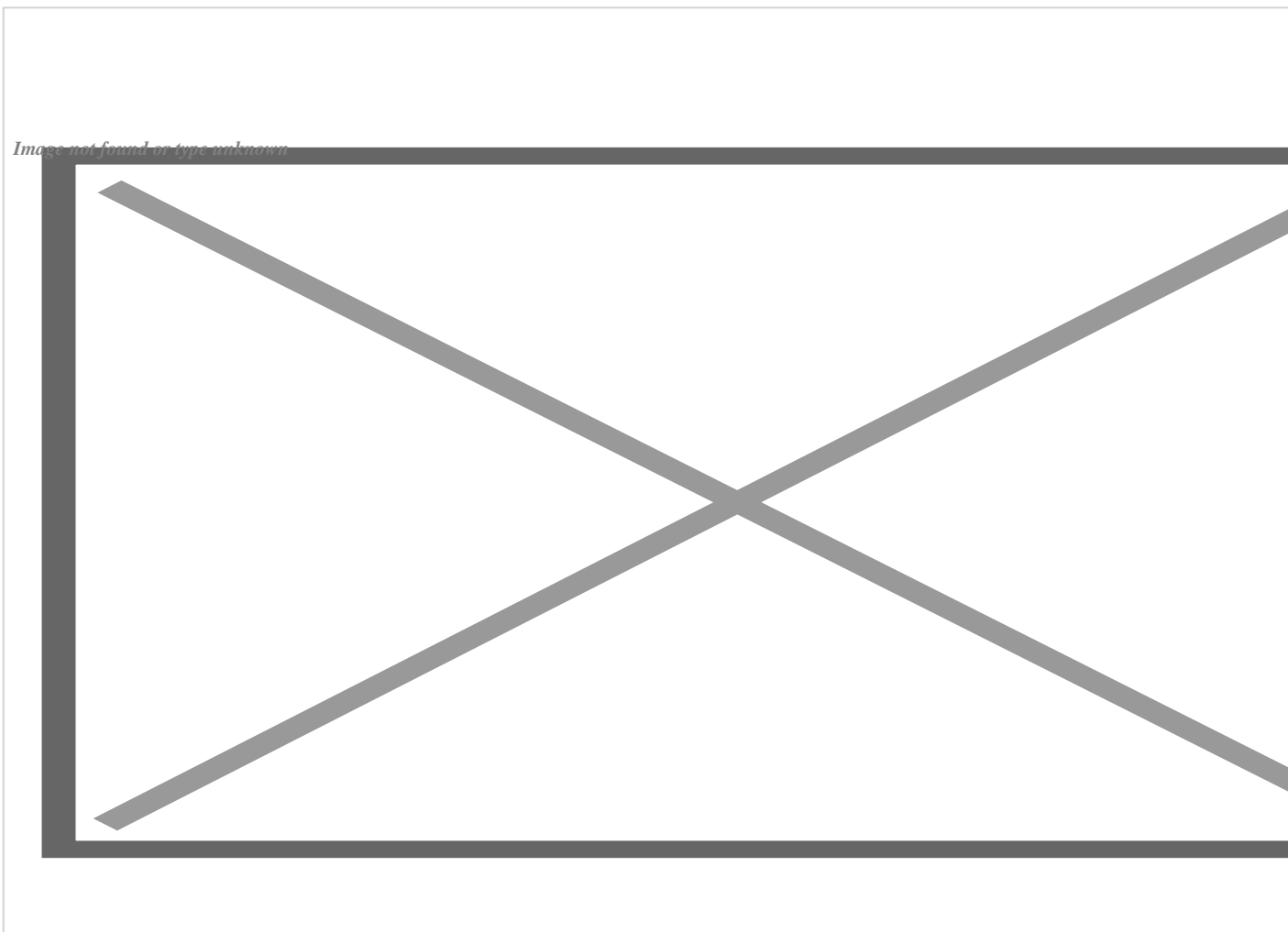


L'enfance à Cuba jouit de pleins droits , affirme le Ministère des affaires étrangères



La Havane, 12 juin (RHC) À Cuba, les enfants sont considérés comme des sujets de droit à part entière, reconnu par la Constitution de la République, a déclaré aujourd'hui le ministère des Affaires Étrangères de l'île sur son compte Twitter officiel à l'occasion de la Journée Mondiale contre le travail des enfants.

Le Ministère des Affaires Etrangères a rappelé la date et terminé son communiqué avec l'une des nombreuses expressions d'amour du leader historique de la Révolution cubaine, Fidel Castro : "Les enfants conquièrent toujours le cœur des peuples".

Dans l'île des Caraïbes, les droits des mineurs ne sont pas seulement énoncés dans la loi fondamentale, ils sont également ratifiés par le Code de la famille, projet de loi qui sera soumis prochainement à un référendum pour examen final à l'issue d'une large consultation populaire.

De l'avis des autorités nationales et des spécialistes cubains et étrangers en la matière, ce texte législatif est très inclusif et répond aux concepts les plus actuels au niveau international sur le droit de la famille.

Ils relèvent en outre qu'il est important de protéger les droits des groupes les plus vulnérables, tels que les femmes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les mineurs, sans pour autant restreindre ceux du reste de la société. (Source:PL)

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/nacionales/290513-lenfance-a-cuba-jouit-de-pleins-droits-affirme-le-ministere-des-affaires-etrangees>



Radio Habana Cuba